

BULLY LES MINES, Le 13 octobre 2017

DIRECTION GÉNÉRALE

N/REF.: FL/BZ/MR



Vous êtes priés d'assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le **jeudi 19 octobre 2017 à 18h30**, Salle du Conseil Municipal -Hôtel de Ville- pour délibérer des affaires suivantes :

1. Procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal,
2. Délibération n°2017-064 : Cession par Maisons et Cités du 21 rue Drouot,
3. Délibération n°2017-065 : Cession par Maisons et Cités de l'immeuble 11 bd de la cité 2,
4. Délibération n°2017-066 : Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section AC n°322 (annule et remplace la délibération n°2016-102 du 15 décembre 2016),
5. Délibération n°2017-067 : Approbation du Compte-rendu d'Activité au Concédant au 31/12/2016 Opération « cité des Brebis »,
6. Délibération n°2017-068 : Approbation du Compte-rendu d'Activité au Concédant au 31/12/2016 Opération « Chemin des Hirondelles »,
7. Délibération n°2017-069 : Approbation du Compte-rendu d'Activité au Concédant au 31/12/2016 Opération « secteur Lycée »,
8. Délibération n° 2017-074 : Décision modificative du budget,
9. Délibération n°2017-070 : Approbation de la signature d'avance de trésorerie et de l'avenant n° 5- Opération « Chemin des Hirondelles »,
10. Délibération n°2017-071 : Approbation de la signature d'avance de trésorerie et de l'avenant n° 7- Opération « secteur Lycée »,
11. Délibération n° 2017-075 : Subventions exceptionnelles 2017,
12. Décision 2017-191017-009 : Emprunt 2017,
13. Délibération n°2017-072 : Tarifs jeunesse 2018 « Accueils collectifs de mineurs »,
14. Délibération n° 2017-073 : Paiement des congés non-pris de Monsieur Yves Fenet,
15. Délibération n° 2017-076 : Dénomination du terrain synthétique du stade Corbelle,
16. Informations diverses :
 - a/ Rénovation du terrain synthétique au stade Corbelle - Subventions accordées,
 - b/ Modification de la réglementation de la circulation sur la route départementale D75,
 - c/ Palmarès Villes et Villages Fleuris,
17. Questions orales, conformément à l'article 24 du règlement Intérieur du Conseil Municipal.

Le Maire
François LEMAIRE

